

Conseil communal de Lausanne

Initiative : question écrite
Titre : deux clubs, deux mesures ?
Initiant-e: Fabrice MOSCHENI

Deux infrastructures sportives viennent récemment d'être construites : il s'agit de la Vaudoise Arena et du stade de la Tuilières. Or des traitements très différents sont réservés aux club actifs dans ces infrastructures. Dans le cas de la Vaudoise Arena, le LHC a contribué financièrement pour près de 10 millions à la construction et paie annuellement près de 2 millions à CMS SA pour son utilisation. CMS SA est en outre elle-même redevable d'un montant de près de CHF 250'000 de droit de superficie à la Commune de Lausanne. Dans le cas du stade de la Tuilières, le LS n'a pas contribué financièrement à la construction et reçoit de la Ville de Lausanne 1.4 millions par année au titre « d'honoraires de gestion ». Par ailleurs, il semblerait également que la totalité des frais liés à la sécurisation du trajet des supporters entre la Gare CFF et le Stade, ainsi qu'autour du stade, soient pris en charge par les autorités publiques.

Quelles sont les raisons de cette différence de traitement ? Et quels sont les frais totaux, directs et indirects assumés par la Commune de Lausanne pour subventionner le LS, en comparaison avec ceux assumés pour le LHC ?

Lausanne, le 05.04.2022

Fabrice MOSCHENI

